

PROVINS, le 9 janvier 2017

La Secrétaire Départementale  
Solidaires Finances Publiques 77

A

M Denis DAHAN  
Directeur Départemental des Finances Publiques  
38 Av Thiers  
77000 MELUN

Objet : documents CTL

M. le Directeur,

Encore une fois, vous nous prouvez qu'il n'y a pas de dialogue social à la DDFIP 77. Solidaires Finances Publiques ne reviendra pas sur son courrier du 20 octobre 2016 concernant la mobilité des EDR (ou plutôt son absence de mobilité) auquel vous avez jugé bon de ne pas répondre. Il aura fallu insister pour qu'enfin le directeur du pôle Pilotage et Ressources nous apporte une réponse lors de la dernière CAPL. Solidaires Finances Publiques veillera à ce que l'engagement de consigner cette réponse dans le Procès Verbal soit respecté.

Concernant le Comité Technique Local, nous avons reçu les documents préparatoires entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier. Avec un retour pour la plupart d'entre nous le 2 janvier et un CTL programmé au 5 janvier, difficile d'analyser les documents et de préparer correctement cette réunion, ce qui explique en partie notre absence à cette date.

Mais le plus difficile aura été de comprendre certains documents, en particulier celui relatif aux suppressions/redéploiement d'emplois. Par ailleurs, il semble manquer des documents concernant les autres points à l'ordre du jour, à savoir l'accueil personnalisé sur Rendez-Vous et la préfiguration du télétravail.

Concernant le volet emplois, Solidaires Finances Publiques 77 s'est interrogé pour savoir si ce document était volontairement flou compte tenu du nombre d'incohérences. A titre d'exemple, le tableau synthétique n'indique aucune suppression d'emplois au SIP de MELUN alors qu'un poste B est supprimé pour être redéployé au SPFE de MELUN.

Par ailleurs, si la suppression de 11 postes d'EDR est prévue pour constituer majoritairement les cellules d'appui en direction, le document préparatoire n'apporte aucun élément quant au devenir des agents concernés et les garanties qui leur sont accordées. Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que Solidaires Finances Publiques 77 est attaché au fait que les missions des EDR respectent leur doctrine d'emploi, à savoir : *pallier aux absences dans les services en les affectant en fonction des besoins de remplacement*,... et non en fonction de quelconques économies budgétaires.

Ceci étant dit, vous n'êtes pas sans savoir que les emplois EDR sont régis par des règles spécifiques qui font l'objet d'un chapitre sur l'instruction mutation. La suppression de poste EDR n'y est pas prévu sauf à considérer qu'elle rentre dans le cadre du droit commun. Toujours est-il que lorsque les agents EDR ont été informés, c'est à dire assez tardivement, l'incompréhension a vite laissé place à la colère. En effet, aucune information claire sur leur devenir, des propos contradictoires délivrés quant à leurs garanties, ce qui a entraîné un fort sentiment d'irrespect. Il aura fallu une conférence téléphonique et un message écrit pour qu'enfin les agents EDR connaissent un tant soit peu leur devenir.

Tout ce stress et cette énergie aurait pu être évités avec un peu plus de communication envers les agents et leurs représentants. C'est d'ailleurs ce que vous préconisez sur votre guide RPS... Pour

Solidaires Finances Publiques, cette façon de faire est un signe de mépris total pour les agents et pour les représentants du personnel.

Au sujet de l'Accueil personnalisé sur rendez-vous, un seul document, la note nationale. Ce sujet a déjà fait l'objet de discussions au niveau national et Solidaires Finances Publiques 77 n'a pas l'intention de refaire ce débat dans le CTL. Il attend du DDFIP de nous préciser ses intentions sur sa mise en œuvre dans le département puisque vous savez très bien ce que vous allez faire. Ce n'est pas le gage d'un bon dialogue social, ce n'est même pas le gage d'un dialogue social... Il appartient à l'Administration de les fournir aux représentants au préalable et non de leur faire découvrir en séance.

Concernant le télétravail, la note nationale n'est pas respectée. Les documents nationaux précisent que « Ce test bénéficiera aux différentes catégories de personnel, quels que soient leurs grades. Il concernera un échantillon d'agents volontaires représentant environ 2% des effectifs de chaque structure. » « Le chef de service du télétravailleur émet un avis sur la candidature et doit en particulier apprécier la compatibilité de la demande ». A la DDFIP 77, il faut d'abord que le chef de service soit volontaire, ce qui écarte d'office des agents potentiellement intéressés. De plus, lors du GT télétravail du 1er décembre 2016, nous avons demandé que nous soit fournie la liste des personnes retenues avec le grade, le lieu et service d'exercice, ... malgré un accord du directeur du pôle Pilotage et Ressources, aucun de ces éléments ne figurent dans les documents préparatoires pour le CTL.

Enfin, Solidaires Finances Publiques 77 souligne une fois de plus les conséquences au quotidien des suppressions d'emplois. La plupart des services connaissent des sous-effectifs au regard de la charge à assumer (à ne pas confondre avec le TAGERFIP) et certains agents subissent une pression énorme, quel que soit le grade. On ne peut pas faire à 4 le travail de 8, et ce quelle que soit l'organisation !!! Il serait bon que les chefs de service en aient conscience à quel que niveau qu'ils soient. Nous attirons régulièrement votre attention sur la situation des agents en souffrance dans les services. Nous constatons en ce début d'année, en pleine période de vœux, que la souffrance et le stress sont déjà présents malgré la période de retour de congés. Et nous ne sommes qu'à la mi-janvier...

D'ailleurs, concernant ceux-ci, les agents s'interrogent sur la problématique des congés dans les services qui sont de plus en plus difficiles à poser. Quelle est la marge pour les congés à venir ? Y-aura t'il de la souplesse ? Y-aura t'il une information aux agents de la part de la direction pour leur préciser de « poser » dans AGORA afin que la direction voit les refus de certains responsables ? Il se passe trop de choses « non dites » avec les plannings papiers...

Hormis ces deux dernières remarques, vous aurez compris que nous dénonçons la qualité (ou plutôt l'absence) des documents fournis, soit par le flou orchestré, soit par l'insuffisance de documents. Est-ce volontaire ? A Solidaires Finances Publiques 77, nous avons bien une idée : nous obliger à venir participer à ce CTL et pouvoir dire ensuite à la DG que le dialogue social existe à la DDFIP77. Tout le reste n'est que méthode et s'agissant de la vôtre pour ce CTL, elle est condamnable et signe de mépris envers les représentants des personnels.

**Dialogue social**, dans cette locution, il y a d'une part le « dialogue » que vous ne souhaitez pas ouvrir, et de l'autre le « social » qui semble avoir été perdu... Pour Solidaires Finances Publiques 77, il ne s'agit pas seulement de vouloir le mesurer en nombre de réunions ou en fonction de la présence ou non des représentants des personnels.

Vous l'aurez certainement compris, nous ne siégerons pas au CTL du 16 janvier.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire, je vous prie d'accepter, M Le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Sylvie ANSELIN

Copie à :

- Gérard GAULLIER, directeur du pôle Pilotage et Ressource
- Claude PAIN, directeur du pôle Fiscal
- Odile LEMARCHAND, directrice du pôle Gestion Publique